

## Vigipol en bref

Syndicat mixte créé à la suite de la marée noire de l'Amoco Cadiz en 1978 pour fédérer l'action en justice des collectivités victimes, Vigipol ne cesse d'évoluer pour s'adapter aux risques de pollution maritime, aux enjeux de préservation des territoires et aux besoins des collectivités littorales. Il rassemble aujourd'hui près de 150 communes, EPCI, départements et la région Bretagne. Risque à fréquence faible mais à gravité forte, les pollutions maritimes requièrent anticipation, préparation et réactivité. À cet effet, Vigipol mutualise les expériences, défend les intérêts des collectivités littorales et leur apporte son expertise au moment où elles en ont besoin, avant, pendant et après la pollution.

Historiquement ancré sur la côte Nord de la Bretagne, Vigipol s'étend progressivement avec le soutien du Conseil régional pour faire de la Bretagne une région pionnière en la matière. Sans équivalent en France, Vigipol est sollicité par des collectivités d'autres régions qui souhaitent bénéficier de son expérience. En 2020, il a évolué pour apporter assistance à de nouveaux territoires, au premier rang desquels la Normandie.



## Pollution maritime : Vigipol réunit à Brest collectivités et partenaires pour fixer le cap de l'année à venir

Le **samedi 12 mars 2022, à 10h00**, une centaine d'élus représentant les communes, EPCI, départements adhérents et la région Bretagne se réuniront à Océanopolis, à Brest, à l'occasion du Comité syndical de Vigipol. La matinée sera l'occasion de dresser le bilan des actions menées au cours de l'année écoulée et de fixer les objectifs et priorités pour 2022 afin de toujours mieux défendre les intérêts des collectivités face au risque de pollution maritime.

**Donner davantage de visibilité à Vigipol et ses actions constitue l'une des priorités pour 2022.** L'objectif est double : renforcer l'accompagnement au quotidien de ses adhérents et sensibiliser de nouvelles collectivités à l'intérêt de se préparer à lutter contre les pollutions maritimes. À cet effet, les communes et EPCI littoraux du Finistère non encore adhérents sont également invités à participer aux débats.

Tenir une assemblée à Brest n'est pas anodin, un mois qui plus est après la tenue du Sommet mondial de l'Océan. Ville maritime par excellence, **la cité brestoise est le siège de nombreux organismes majeurs en matière de pollution maritime** : la préfecture maritime de l'Atlantique, le Cedre, le Ceppol notamment. Vigipol saisit donc cette opportunité pour convier ses partenaires. Une table ronde sera l'occasion d'échanger avec la **préfecture maritime sur l'évolution des risques de pollution au large de la Bretagne** et avec la **DDTM du Finistère sur l'indispensable complémentarité du dispositif ORSEC POLMAR Terre de l'État et des démarches Infra POLMAR des communes et EPCI proposées par Vigipol.**

Vigipol profite donc de son passage à Brest, à quelques encablures de Ploudalmézeau où débuta le combat de l'Amoco Cadiz il y a plus de 40 ans, pour **s'ancrer dans les enjeux actuels de la lutte contre les pollutions maritimes, montrer la complémentarité des acteurs et se tourner résolument vers l'avenir.**